

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 54, substituer à la référence :

« 7° »

la référence :

« 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination (correction d'une erreur de référence).